



**AVIS DE PUBLICITE
POUR UN APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'OCCUPATION D'UNE MAISON COMMUNALE de 40m² A CHAPELLE**

Maisonnette située au n° 9033 sur la route de Chapelle

Conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée de plusieurs entreprises qui ont fait une proposition d'occupation du domaine public communal pour y exercer une activité économique.

Le présent avis vise à s'assurer, préalablement à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente.

Désignation de la personne publique :

Commune de Saint-Joseph

Contact : Direction de Affaires Economiques (DAE)

Hôtel de ville – 8, rue de la république – 97 212 SAINT-JOSEPH

☎ : 0596 57 60 06 et 0596 57 46 99

Adresse mail : courrier@stjoseph972.fr

<https://saintjoseph972.com>

Préambule :

Dans le cadre de la redynamisation des quartiers de Saint-Joseph, un certain nombre d'équipements seront construits ou réhabilités afin de permettre :

- le relogement d'une population de plus en plus vieillissante ainsi que de jeunes familles souhaitant être à proximité de leurs points d'intérêts (administratif, religieux, économique ou autres),
- la création de nouvelles activités économiques, culturelles, touristiques, agricoles
- la mise en proximité d'administrations ou de partenaires institutionnels.

Ainsi, à moyen terme, seront construits des équipements structurants au bourg tels que :

- le nouveau centre administratif de la ville,
- le marché couvert,
- un espace de ventes éphémères, etc ;

D'autres équipements seront également réhabilités pour y développer de nouvelles activités :

- l'ancien hôpital,
- le Point Relais Eco à l'étage de la Maison France Services, etc.

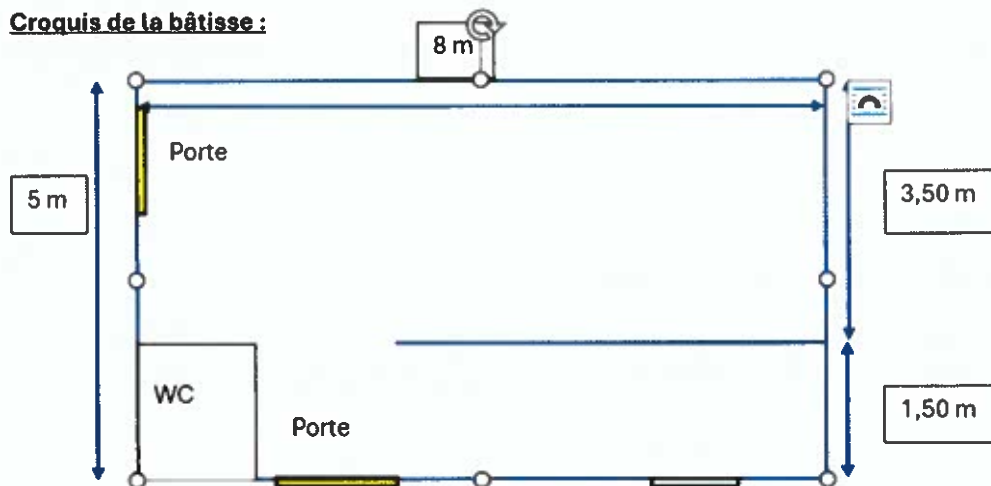
Dans cette dynamique, des locaux communaux dans les quartiers pourront également contribuer à la redynamisation de ceux-ci et surtout permettre le développement de nouvelles activités ou commerces.

Ainsi, la Ville de Saint-Joseph propose un APPEL A MANIFESTATION D'INTERET pour des activités si possible innovantes, valorisant le savoir-faire de commerçants ou artisans.

Caractéristiques principales de l'occupation recherchée :

- Activités : activités de bouche ou vente de fruits et légumes, activités artisanales, activités de commerce de proximité, activités innovantes...
- Localisation : Maison N° 9033, route de Chapelle – 97212 Saint-Joseph
- Type de locaux : local commercial
- Superficies : maisonnette 40 m² (8m X 5m) – superficie terrain : 240 m²
- Voir esquisse ci-dessous

Croquis de la bâtisse :



Parcelle Section 0 N° 245 Surface de la bâtisse : 40 m² Surface du terrain : 240 m²

Conditions d'occupation :

- Mise à disposition du local en l'état : tous les aménagements seront légers et démontables. Ils sont à la charge de l'occupant
- Respect des normes de sécurité
- Obligation pour l'occupant de maintenir les locaux en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté
- Respect de l'affectation des locaux
- Obligation de souscription d'une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de l'occupant
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée d'un an renouvelable deux fois
- Occupation précaire, révocable à tout moment et strictement personnelle
- Interdiction de sous-traitance ou de sous-location
- Autorisation non constitutive de droits réels
- Modification des conditions d'occupation assujettie à l'autorisation expresse préalable de la commune de Saint-Joseph
- Mise à disposition soumise au versement d'une redevance d'occupation (versée en début de mois) : eau et électricité à la charge du preneur.

Modalités d'attribution :

- Les propositions de projets seront examinées selon les critères suivants :

Projet sélectionné en fonction des critères ainsi pondérés :

Critères d'évaluation des candidatures	Pondération
Qualité et faisabilité du projet d'exploitation : cohérence du projet, aménagements envisagés, organisation de l'activité, respect des contraintes du site, qualité de la présentation du dossier	30 %
Adéquation du projet avec les besoins et les objectifs de la commune : contribution à la dynamisation du quartier, intérêt pour la population locale, caractère innovant, création de services ou d'activités complémentaires à l'offre existante	25 %
Capacité du porteur à assurer la pérennité de l'activité : expérience professionnelle, références dans le secteur concerné, qualifications, moyens humains et matériels mobilisés, viabilité prévisionnelle de l'activité	20 %
Viabilité économique du projet : modèle économique présenté, débouchés identifiés, stratégie commerciale et de communication, prévision de développement de l'activité	15 %
Montant de la redevance d'occupation proposée (hors charges)	10 %

La candidature retenue sera celle présentant les meilleures garanties de développement durable de l'activité projetée, d'intégration dans l'environnement local et de valorisation du domaine communal, au regard de l'ensemble des critères précités.

La commune se réserve la possibilité d'engager des échanges ou des auditions avec les candidats afin de préciser ou compléter les éléments de leur proposition avant attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Modalités d'envoi de l'appel à manifestation d'intérêt :

Les candidats intéressés doivent présenter un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature
- Statuts et extrait k-bis
- Curriculum vitae ou présentation du porteur de projet ;
- Références professionnelles dans le domaine de l'activité proposée ou réalisation similaire
- Tout document permettant d'apprécier la capacité du candidat à assurer la pérennité de l'activité envisagée ;
- Éléments financiers ou prévisionnels simplifiés permettant d'évaluer la viabilité du projet.
- Note de présentation de l'activité (description détaillée de l'activité, type de marchandises vendues, aménagements envisagés, organisation de l'espace, modalités de fonctionnement, horaires d'ouverture, personnel, sécurisation du site, débouchés économiques, stratégie de communication, assurance...)
- Et toute autre pièce que le candidat jugera utile

Les dossiers devront être adressés au plus tard le **Mardi 03 Novembre 2026** à 12h00 :

- Soit par dépôt contre récépissé permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à la Direction des Affaires Economiques – Maison France Services – rue Eugène Maillard (horaires d'ouverture : lundi et jeudi, de 07h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h30/mardi, mercredi et vendredi, de 07h30 à 13h30)

➤ Soit par voie électronique, au format PDF à : courrier@stjoseph972.fr
et copie à : affaires.economiques@stjoseph972.fr (indiquer en objet « Réponse à AMI local Chapelle »).

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celle définie dans le présent avis de publicité seront rejetés sans être examinés.

Service à contacter pour tous renseignements complémentaires :
Uniquement par courriel adressé à affaires.economiques@stjoseph972.fr

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France

12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex

Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08

- <http://martinique.tribunal-administratif.fr>

- greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph jusqu'au **Mardi 03 Novembre 2026**.

Annexes :

- Photos de la bâtisse
- Matrice cadastrale

Le Maire,
Yan MONPLAISIR



Pour le Maire et par délégation
1^{er} Adjoint

Eliane MIEVILLY

Maisonnette au n°9033, Chapelle Saint-Joseph



